

Régime des non-salariés agricoles Bilan démographique et financier en 2019

En 2019, les populations de bénéficiaires et de cotisants du régime des non-salariés agricoles diminuent selon la tendance observée les années précédentes.

Avec près de 17,6 milliards d'euros, les dépenses du régime diminuent de 2,1 % en 2019. Sous l'effet du recul démographique continu des populations de bénéficiaires, la baisse des dépenses résulte en grande partie des baisses conjointes des prestations versées au titre des branches retraite et maladie, dues aux tendances démographiques baissières du régime. Du fait de leur moindre poids, l'évolution des dépenses des autres branches contribuent faiblement à l'évolution des dépenses totales.

Quant aux recettes, elles diminuent de 1,1 % avec la baisse des montants perçus au titre des transferts d'équilibrage du régime général traduisant une situation plus favorable. Le régime des non-salariés agricoles a émis 576,4 millions d'euros de contribution sociale généralisée (CSG) ; un montant en diminution de 16,2 %. Cette baisse résulte en grande partie dans la nouvelle répartition de son montant, entraînant une baisse de la part affectée à la branche maladie. La part de la compensation démographique vieillesse représente 16,2 % des recettes, en baisse de 5,4 % par rapport à 2018.

Poursuite du recul démographique pour l'ensemble des branches

La population protégée en maladie intègre les actifs cotisants (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole), les invalides, une partie des retraités (un peu moins de la moitié étant protégée par le régime) ainsi que l'ensemble des ayants droit de ces catégories. En 2019, la population protégée en maladie au régime des non-salariés agricoles connaît une nouvelle baisse de ses effectifs de 3,0 %, après - 3,1 % en 2018. Cette diminution s'inscrit dans une tendance de long terme et résulte de la structure démographique vieillissante du régime avec des retraités âgés et des effectifs de chefs d'exploitation en recul continu (tableau 1). Pour les ayants droit, la baisse des effectifs résulte de la désaffection des conjoints d'exploitant envers le statut de collaborateur d'exploitation et de l'évolution de l'activité professionnelle des conjoints hors du monde agricole. Les enfants sont aussi moins nombreux compte tenu de la baisse de la population d'actifs et de l'âge élevé des ressortissants de ce régime.

Les effectifs de **bénéficiaires de prestations familiales** couverts par le régime ont augmenté modérément de 0,6 % en 2019, après une diminution de 1,1 % en 2018.

Les effectifs de **retraités** diminuent de 2,9 % en 2019, après une baisse de 3,0 % en 2018. Cette diminution affecte notamment le nombre de pensionnés de droits directs et elle s'explique par la structure démographique vieillissante du régime. En effet, deux à trois allocataires décédés sont remplacés par un nouveau retraité seulement.

Les effectifs de **bénéficiaires d'une retraite complémentaire obligatoire** (RCO) diminuent de 1,5 % en 2019. Comme pour la population de retraités, cette baisse des effectifs s'explique principalement par la structure démographique vieillissante du régime et notamment par l'écart entre le nombre d'attributions de RCO et le nombre de décès parmi les bénéficiaires de cette prestation.

Les effectifs de **cotisants** continuent de baisser avec - 1,8 % en 2019. Les populations de chefs d'exploitation et de collaborateurs d'exploitation ne cessent de diminuer, avec respectivement - 1,5 % et - 7,0 %. Quant aux aides familiaux, ils sont encore moins nombreux en 2019 avec une baisse de 4,4 % alors qu'ils étaient en hausse modérée de 0,6 % en 2018.

Tableau 1
POPULATIONS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2019

	Effectifs 2019	Evolution 2019/2018 (en pourcentage)
Personnes protégées en maladie (hors DOM)	1 278 834	- 3,0
Familles bénéficiaires de prestations légales (hors DOM)	76 889	+ 0,6
Bénéficiaires d'un avantage retraite (Métropole + DOM)	1 342 719	- 2,9
Bénéficiaires de retraite complémentaire obligatoire (Métropole + DOM)	683 417	- 1,5
Cotisants NSA (hors DOM)	468 837	- 1,8
<i>dont chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole</i>	441 747	- 1,5
<i>dont collaborateurs d'exploitation</i>	24 308	- 7,0
<i>dont aides familiaux</i>	2 782	- 4,4

Source : MSA

- Personnes protégées en maladie, bénéficiaires d'un avantage retraite et de RCO : dénombrement en moyenne annuelle

- Familles bénéficiaires : nombre de familles bénéficiaires d'au moins une prestation dans l'année

- Nombre de cotisants à au moins une branche (maladie, retraite ou AT) : dénombrement au 1er janvier

Des dépenses en baisse de 2,1 % en 2019

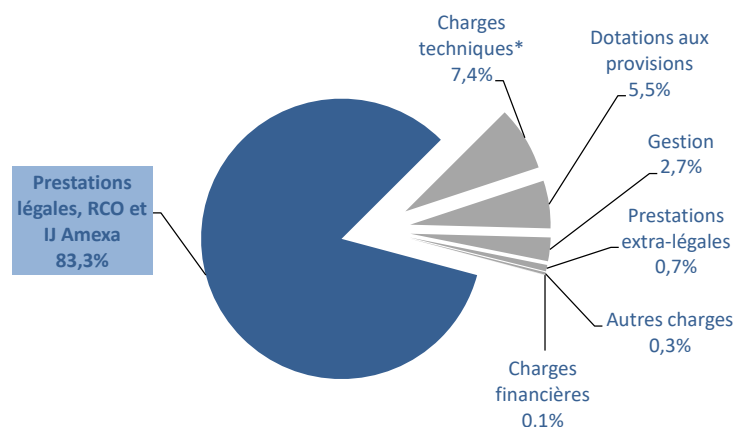
L'ensemble des dépenses du régime des non-salariés s'élève à près de 17,6 milliards d'euros en 2019, en recul de 2,1 % (tableau 2).

Ces dépenses intègrent principalement des prestations légales, RCO et IJ Amexa comprises (83,3 %). Le reste se décompose en charges techniques (7,4 %), en dotations aux provisions (5,5 %), en dépenses de gestion administrative (2,7 %), en prestations extra-légales (0,7 %), en frais financiers et autres charges (0,4 % - graphique 1).

En 2019, l'évolution des dépenses du régime est affectée principalement par le recul des montants de prestations versées (- 2,1 %), et notamment celles versées au titre des branches retraite et maladie, sous l'effet des tendances démographiques baissières du régime (tableau 3). Du fait de leur moindre poids, l'évolution des dépenses des autres branches ne contribuent pas - ou peu - à l'évolution de la dépense totale.

Graphique 1

REPARTITION DES DEPENSES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2019



Source : MSA

* dont contribution versée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (Cnsa). Le reste se décompose en participation au financement de divers fonds et organismes et prise en charge de prestations par le Fonds de solidarité vieillesse (FSV).

Tableau 2

MONTANTS DES DEPENSES TOTALES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2019

Montants en millions d'euros

	2019	Évolution 2019/2018 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Prestations légales, RCO et IJ Amexa	14 640,3	- 1,5	- 1,2
Charges techniques	1 301,7	- 11,5	- 0,9
Dotation aux provisions	966,9	+ 1,4	+ 0,1
Gestion administrative	478,8	- 5,3	- 0,1
Prestations extra-légales	129,0	- 1,8	0,0
Autres charges	46,5	+ 80,3	+ 0,1
Charges financières	3,1	- 61,9	- 0,1
TOTAL DEPENSES	17 566,3	- 2,1	- 2,1

Source : MSA

Tableau 3

EVOLUTION DES DEPENSES SELON LA BRANCHE EN 2019

	MALADIE-IJ Amexa	Atexa	FAMILLE	RETRAITE	RCO	TOTAL DEPENSES
Montants (en millions d'euros)	8 411,1	360,0	558,1	7 391,0	846,1	17 566,3
Evolution en 2019 (en pourcentage)	- 2,4	+ 2,0	+ 0,3	- 2,5	- 2,4	- 2,1
Contribution à l'évolution en 2019 (en points)	- 1,2	0,0	0,0	- 1,0	+ 0,1	- 2,1

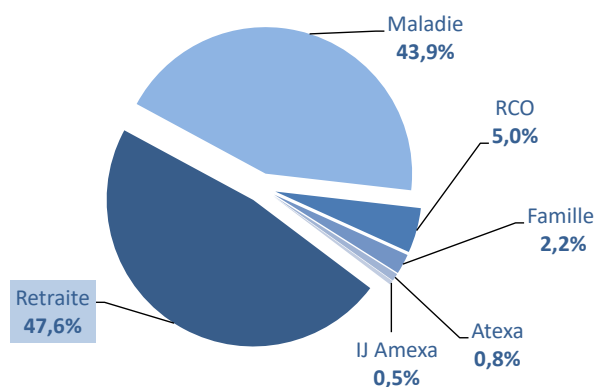
Source : MSA

Baisse de 1,5 % du montant des prestations versées en 2019

Le montant des prestations versé par le régime des non-salariés agricoles (y compris la RCO et les IJ Amexa) s'élève à plus de 14,6 milliards d'euros en 2019, en recul de 1,5 % (tableau 4).

Cette diminution résulte des baisses des dépenses de la branche retraite et, dans une moindre mesure, de la branche maladie (respectivement - 2,7 % et - 0,4 %), sous l'effet des tendances démographiques baissières du régime : la population de retraités diminue de 2,9 % et celle protégée en maladie de 3,0 %.

Graphique 2
REPARTITION DES PRESTATIONS PAR BRANCHE
ANNEE 2019



Source : MSA

Tableau 4
MONTANTS DES PRESTATIONS DU REGIME
DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2019

Montants en millions d'euros

	2019	Évolution 2019/2018 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Retraite, veuvage	6 970,2	- 2,7	- 1,3
Maladie, maternité, invalidité	6 430,9	- 0,4	- 0,2
Famille, logement	324,2	+ 0,6	0,0
Atexa	123,3	- 1,6	0,0
SOUS TOTAL PRESTATIONS LEGALES	13 848,6	- 1,6	- 1,5
RCO	725,5	+ 0,2	0,0
IJ Amexa	66,2	+ 1,2	0,0
TOTAL PRESTATIONS	14 640,3	- 1,5	- 1,5

Source : MSA

Pour les **prestations légales retraite**, le régime des non-salariés agricoles a versé près de 7,0 milliards d'euros aux bénéficiaires d'un avantage retraite en 2019. Ce montant représente 47,6 % de l'ensemble des prestations du régime, en baisse de 2,7 % en un an. Cette diminution est en lien direct avec la baisse continue du nombre de retraités dans ce régime (- 2,9 %).

Le montant des prestations légales **maladie-maternité-invalidité** versé en 2019 s'élève à plus de 6,4 milliards d'euros et diminue modérément de 0,4 %. Ce montant représente 43,9 % du total des prestations du régime des non-salariés agricoles (graphique 2). La baisse des montants de prestations en 2019 résulte en partie du repli des dépenses de soins de santé exécutées en ville (- 2,0 %).

Le montant versé au titre des **indemnités journalières maladie des exploitants (IJ Amexa)** s'élève à 66,2 millions d'euros en 2019, en hausse de 1,2 % après deux années consécutives de baisse (- 1,4 % en 2018 et - 0,5 % en 2017).

Le montant des **prestations RCO** atteint 725,5 millions d'euros en 2019 et représente 5,0 % du total des prestations versées par le régime. Ce montant augmente de 0,2 % en un an après une baisse de - 1,4 % en 2018. La démographie déclinante du nombre de bénéficiaires de la branche retraite explique également la faible dynamique des prestations de la branche RCO.

Pour la **branche famille**, le montant versé aux bénéficiaires atteint 324,2 millions d'euros en 2019, en croissance modérée de 0,6 %. Ce montant représente 2,2 % du total des prestations du régime des non-salariés. L'augmentation des dépenses vient en grande partie des prestations dédiées à la petite enfance, et plus particulièrement du Complément de libre choix du mode de garde (CMG). D'autres facteurs concernant la structure des familles, le cumul des prestations par famille et les mesures législatives contribuent également à ce mouvement.

Le montant des prestations **accidents du travail des exploitants agricoles (Atexa)** s'élève à 123,3 millions d'euros en 2019 et représente 0,8 % du total des prestations versées par le régime des non-salariés. Avec - 1,6 % en 2019, la baisse des dépenses de la branche Atexa s'explique aussi bien par la baisse du montant des remboursements sur le poste des soins de ville que sur celui des établissements.

Des recettes en baisse de 1,1 % en 2019

Après versement du régime général au titre de l'équilibrage des soldes des branches maladie et famille¹, les recettes s'élèvent à plus de 17,8 milliards d'euros en 2019, en baisse de 1,1 % (tableau 5).

Le régime des non-salariés agricoles est financé par des recettes de natures diverses. Les cotisations sociales et la Contribution sociale généralisée (CSG) représentent 17,2 % du budget en 2019 (graphique 3). Les autres sources de financement résultent des impôts et taxes affectés (Itaf, 26,7 %), des contributions versées par le Régime général (25,8 %), de la compensation démographique vieillesse (16,0 %), de produits de gestion divers (8,0 %), de la prise en charge de prestations (6,2 %), et des cotisations prises en charge par l'Etat (0,1 %).

La répartition des recettes a été sensiblement modifiée en 2019. Le régime des non-salariés agricoles a émis 576,4 millions d'euros de contribution sociale généralisée (CSG) ; un montant en diminution de 16,2 %. Cette baisse résulte en grande partie dans la nouvelle répartition de son montant, entraînant une baisse de la part affectée à la branche maladie.

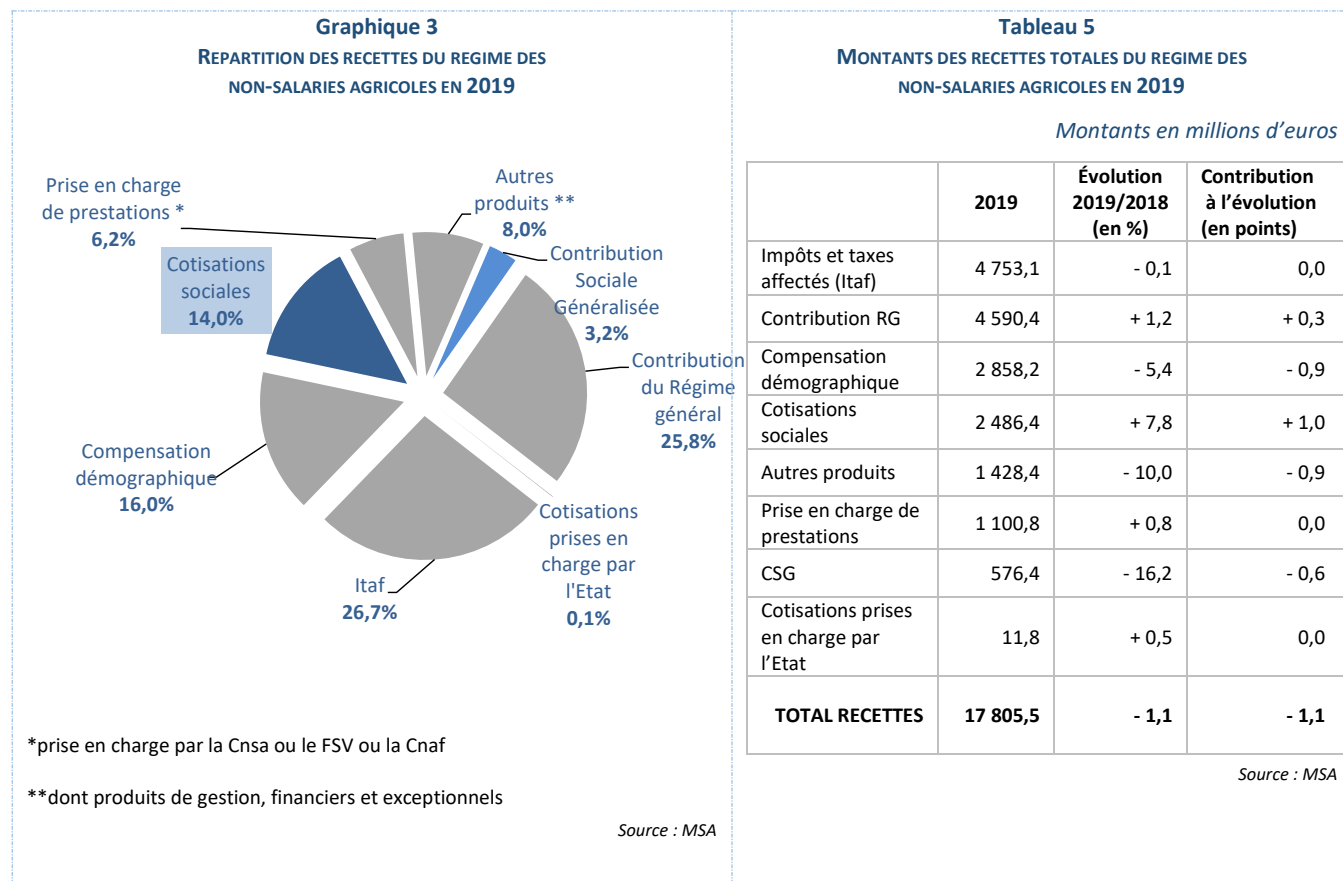


Tableau 6
EVOLUTION DES RECETTES SELON LA BRANCHE EN 2019

	MALADIE-IJ Amexa	Atexa	FAMILLE	RETRAITE	RCO	TOTAL DEPENSES
Montants (en millions d'euros)	8 403,1	389,3	558,1	7 538,6	916,4	17 805,5
Evolution en 2019 (en %)	- 2,5	+ 6,5	+ 0,3	- 0,7	+ 4,9	- 1,1
Contribution à l'évolution en 2019 (en points)	- 1,2	+ 0,1	0,0	- 0,3	+ 0,3	- 1,1

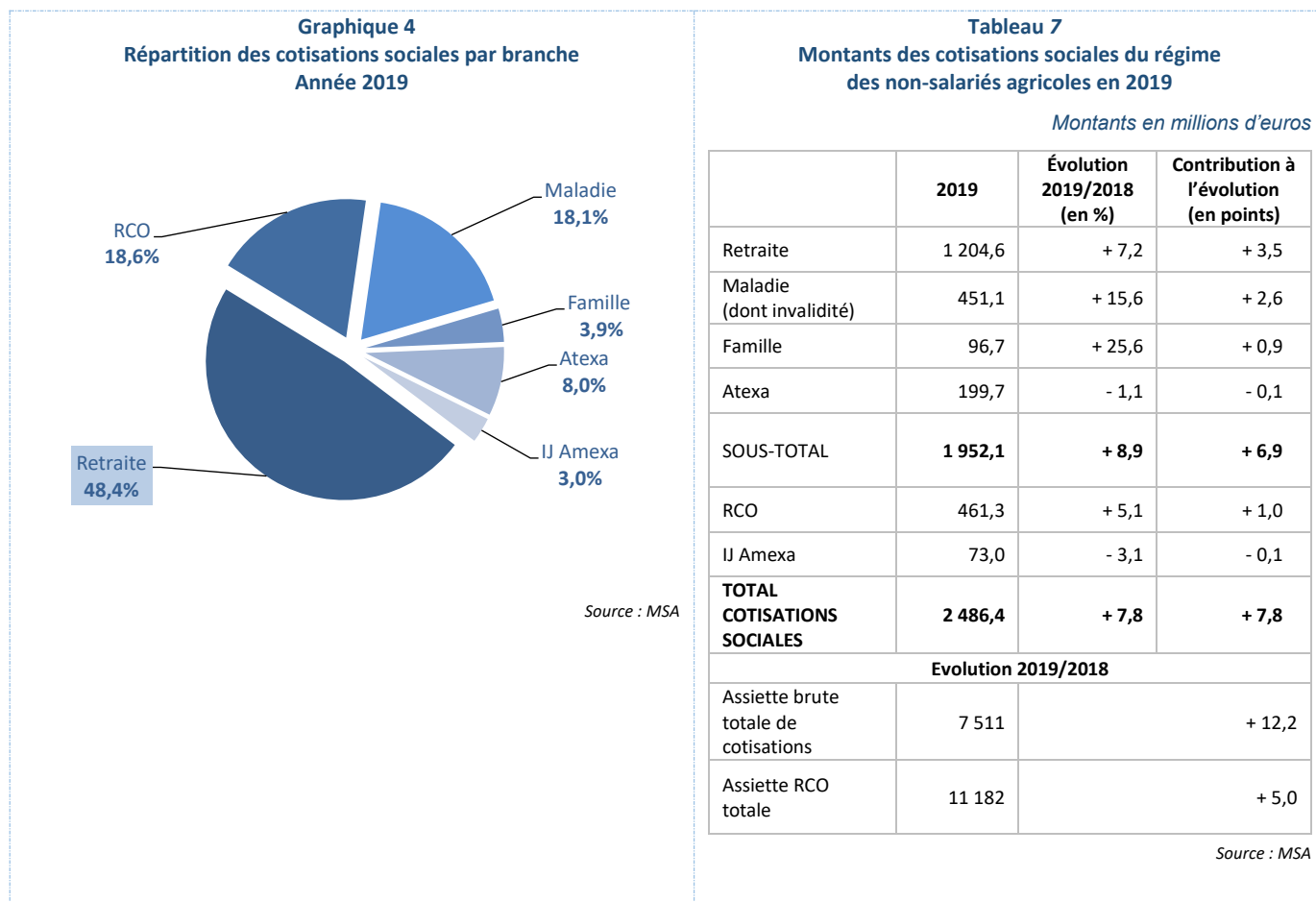
Source : MSA

¹ - Au régime des non-salariés agricoles, les branches maladie et famille sont intégrées financièrement dans les comptes du régime général : Cf. encadré « Méthodologie, données » en fin de document.

Croissance de 7,8 % des cotisations sociales en 2019

Les cotisations sociales du régime des non-salariés agricoles pour toutes les branches cumulées, hors prises en charge par l'Etat, s'élèvent à près de 2,5 milliards d'euros en 2019 (tableau 7), en hausse de 7,8 %. La croissance des cotisations s'explique principalement par la hausse importante de l'assiette brute de cotisations² (+ 12,2 %).

L'absence d'effet relatif aux mesures législatives ou exceptionnelles en 2019 ne permet pas d'apporter des explications spécifiques comme pour 2018.



Pour la branche retraite, dont les montants émis représentent près de la moitié du total des cotisations, la hausse des montants de cotisations sociales est moins importante que pour la branche maladie (+ 7,2 % contre + 15,6 %), du fait de l'existence d'assiettes minimales et d'un plafonnement dans cette branche.

En 2019, le montant des cotisations émises au titre de la branche accidents du travail des exploitants agricoles (Atexa) s'élève à 199,7 millions d'euros, en diminution de 1,1 %. Les cotisations accidents Atexa sont calculées sur la base d'une cotisation pivot modulée en fonction des catégories de risque des exploitants. La cotisation au taux « pivot » n'ayant pas évolué en 2019, le montant total des cotisations émises en 2019 est donc lié à l'évolution des effectifs dans chaque catégorie de risque.

Le montant de l'assiette RCO est en hausse de 5,0 % en 2019 contre une baisse de 0,4 % en 2018. Le montant émis au titre de la cotisation RCO a augmenté de 5,1 % par rapport à 2018. Contrairement aux aides familiaux et conjoints collaborateurs qui ont une assiette forfaitaire RCO de 1200 Smic, l'assiette minimale RCO des chefs d'exploitation est plus élevée (1 820 Smic).

En 2019, relative stabilité de la situation financière du régime

Le besoin de financement du régime des non-salariés agricoles est en hausse de 1,9 % en 2019 (tableau 8) contre + 1,2 % en 2018, alors qu'il avait progressé de manière spectaculaire en 2017 sous l'effet de la baisse des montants de CSG et de recettes fiscales affectées à la branche maladie. Le transfert du régime général en 2019 s'élève à plus de 4,2 milliards d'euros pour la branche maladie (+ 1,7 %), complété d'un transfert de près de 378 millions d'euros pour la branche famille, montant en baisse par rapport à 2018 (- 4,3 %).

² - L'assiette brute de cotisations de 2019 est la base de calcul des cotisations sociales de chaque exploitant. Elle est établie à partir des revenus professionnels de l'année 2018 ou de la moyenne des trois années 2016, 2017 et 2018.

Après ces transferts d'équilibrage, le résultat net du régime, qui correspond au solde cumulé des branches retraite, Atexa, IJ Amexa et RCO, s'améliore en 2019 (tableau 9). En effet, le régime des non-salariés présente un solde global positif de plus de 239 millions d'euros. Ce solde était de plus de 52 millions d'euros en 2018 contre un déficit de près de 190 millions d'euros en 2017. Le solde positif en 2019 de la branche retraite, de la RCO et de l'Atexa explique cette amélioration.

Tableau 8

MONTANTS DES TRANSFERTS ENTRE LE RÉGIME GÉNÉRAL ET LE RÉGIME DES NON-SALARIÉS AGRICOLES EN 2018 ET 2019

Montants en millions d'euros

	2018	2019
Maladie – Intégration Cnam	+ 4 141,0	+ 4 212,9
Famille – Intégration Cnaf	+ 394,2	+ 377,5
TOTAL INTEGRATION RG	+ 4 535,2	+ 4 590,4

Source : MSA

Montants avec « + » : le transfert représente une recette pour le régime agricole

Montants avec « - » : ce montant est une dépense pour le régime agricole qui verse au régime général

Tableau 9

RÉSULTAT NET PAR BRANCHE EN 2018 ET 2019 (APRÈS TRANSFERTS)

Montants en millions d'euros

	2018	2019		
Maladie	0,0	0,0	Branches bénéficiant de transferts du RG pour équilibrer le solde global	
Famille	0,0	0,0		
Retraite	+ 5,6	+ 147,6		
Atexa	+ 12,4	+ 29,3		
IJ Amexa	- 4,0	- 8,1		
RCO	+ 38,1	+ 70,4		
RÉSULTAT NET (après transferts d'équilibrage)	+ 52,1	+ 239,2		

Source : MSA

Méthodologie, données

Chaque année, dans le cadre de la préparation de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, la Caisse centrale de mutualité sociale agricole analyse les évolutions des données démographiques et financières de l'année réalisée.

La direction des statistiques, des études et des fonds (DSEF) y participe en expliquant les évolutions des prestations légales, des cotisations et allègements généraux.

Le régime de base des non-salariés agricoles est composé de quatre branches : la maladie-maternité-invalidité, les accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite, la famille.


Le régime des non-salariés agricoles a deux branches supplémentaires : la retraite complémentaire obligatoire (RCO), et les indemnités journalières maladie des exploitants (IJ Amexa).

Les montants de charges et de recettes regroupent celles de la métropole et des départements d'outre-mer (DOM).

Au régime des non-salariés agricoles, la branche maladie est intégrée financièrement à celle du régime général depuis 2009. A ce titre, ce dernier équilibre le solde global de la branche par un « transfert d'équilibre », dont le montant peut être positif ou négatif. Ainsi, le solde de la branche maladie du régime des non-salariés est inscrit dans les comptes du régime général. Pour la branche famille, les dépenses et recettes du régime des non-salariés sont intégrées totalement dans les comptes de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). En revanche, les branches retraite et Atexa ne disposent pas de mécanisme d'équilibrage. Leur éventuel déficit reste donc à la charge du régime des non-salariés agricoles.

Sigles cités

Amexa	: Assurance maladie des exploitants agricoles
Atexa	: Accident du travail des exploitants agricoles
CMG	: Complément de libre choix du mode de garde
Cnaf	: Caisse nationale d'allocations familiales
Cnam	: Caisse nationale d'assurance maladie
Cnav	: Caisse nationale d'assurance vieillesse
Cnsa	: Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CSG	: Contribution sociale généralisée
FSV	: Fonds de solidarité vieillesse
IJ Amexa	: Indemnité journalière des exploitants agricoles
Itaf	: Impôts et taxes affectés
LFSS	: Loi de Financement de la Sécurité Sociale
NSA	: Non-salarié agricole
RCO	: Retraite complémentaire obligatoire
RG	: Régime général
Smic	: Salaire minimum de croissance

MSA Caisse Centrale	Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds	
19 rue de Paris	Directrice de la publication, Nadia JOUBERT - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr	
CS 50070	Responsable Département Synthèse, David FOUCAUD - foucaud.david@ccmsa.msa.fr Service Financement et gestion du risque : Yannick SEVESTRE – sevestre.yannick@ccmsa.msa.fr	
93013 Bobigny Cedex	Rédactrice : Newton DUMANOIR - newten.dumanoir@ccmsa.msa.fr	
	Diffusion : Claudine GAILLARD - gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr Nadia FERKAL - ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr	